

Convocation du 22 mars 2012

SÉANCE DU 3 AVRIL 2012

Le trois avril deux mil douze, à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Marie-Christine GUITTET, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Stéphane MASSON, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Gérard SANSON. Nadine VIGOR

ABSENT : Denis BIENVENU, Frédéric DEVAUX, Mathias LEGUERRIER (excusés)

Secrétaire de séance : Gérard SANSON

Délibération n° 2012 -024 - Compte administratif 2011

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Jean ARLIX, maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	123 946.81 €
Chapitre 012	Charges de personnel	149 099.41 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 406.31 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	44 286.48 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	405.00 €
TOTAL		344 144.01 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 3 avril 2012

RECETTES

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 194.31 €
Chapitre 70	Produits des services	31 257.87 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	259 199.00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	151 464.46 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	46 207.05 €
Chapitre 76	Produits financiers	9 904.50 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	7 212.00 €

TOTAL **524 439.19 €**

Excédent antérieur reporté **425 132.42 €**

EXCÉDENT DE CLÔTURE **605 427.60 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article 192	Plus ou moins-values sur cessions immobilisations	19 194.31 €
Article 165	Dépôts et cautionnements	373.50 €
Article 205	Site internet	3 530.16 €
Article 21568	Borne à incendie	2 380.04 €
Article 2188	Autre matériel	69 108.02 €
Article 2313-102	Abribus Croûtes Bellet	2 918.24 €
Article 2313-95	Réfection vestiaires terrain de football	37 325.31 €
Article 2313-96	Isolation et ventilation sacristie	15 251.41 €
Article 2315-94	Eclairage public le Haut de Biville	28 418.16 €
Article 2315-99	Extension éclairage Moulin David	2 396.96 €

TOTAL **180 896.11 €**

RECETTES

Article 2132	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 079.32 €
Article 2182	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 326.99 €
Article 10222	FC TVA	8 536.00 €
Article 165	Dépôts et cautionnements	500.00 €

TOTAL **35 442.31 €**

Excédent d'investissement antérieur **59 217.72 €**

DEFICIT DE CLOTURE

86 236.08 €

Délibération n° 2012 – 025 - Approbation du compte de gestion 2011

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des résultats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2012 – 026 – Affectation des résultats 2011

Le conseil municipal vote l'affectation des résultats 2011 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

Résultat de l'exercice

180 295.18 €

Résultat antérieur reporté	425 132.42 €
RÉSULTAT A AFFECTER	605 427.60 €
SOLDE D'EXÉCUTION INVESTISSEMENT 2011	
Résultat de l'exercice	- 145 453.80 €
Résultat antérieur reporté	59 217.72 €
RESULTAT NEGATIF D'INVESTISSEMENT	- 86 236.08 €
AFFECTATION RESULTAT	
1°) Affectation en investissement 1068	86 236.08 €
Affectation en investissement 1068	183 708.34 €
2°) Affectation en fonctionnement R 002	335 483.18 €

Délibération n° 2012 – 027 – Vote des taux d'imposition 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2011 pour l'année 2012 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produit
Taxe d'habitation	228 100 €	11.52 %	26 277 €
Taxe foncier bâti	184 600 €	22.91 %	42 292 €
Taxe foncier non bâti	33 200 €	23.70 %	7 868 €
TOTAL			76 437 €

Délibération n° 2012 – 028 - Budget 2012

Le conseil municipal vote le budget 2012 par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	197 914.18 €
Chapitre 012	Charges de personnel	162 800.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	302 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	51 500.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	18 921.00 €

TOTAL **733 135.18 €**

RECETTES

Chapitre 002	Excédent fonctionnement 2006 reporté	335 483.18 €
Chapitre 70	Produits des services	10 150.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	244 181.00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	84 771.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	31 500.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	9 000.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	18 050.00 €

TOTAL **733 135.18 €**

Le conseil municipal vote le budget 2012 par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé compte	Voté	Report
Chapitre	Déficit investissement	86 236.08 €	
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement		2 291.67 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		800.00 €
Chapitre 204	Fonds de concours CCH	30 000.00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	54 000.00 €	5 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	225 000.00 €	177 781.84 €
TOTAL		395 236.08 €	185 873.51 €

RECETTES

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	302 000.00 €	
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	276 944.42 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		2 165.17 €
TOTAL		578 944.42 €	2 165.17 €

Délibération n° 2012 – 029 – Acquisition partie parcelle A 65

Bernard BLANCO ne prend pas part à la délibération.

Afin de créer un parking en face de l'école dans le cadre de l'aménagement du bourg, le Maire propose l'acquisition d'une superficie 734 m2 sur la parcelle A 65 appartenant au Consort Blanco, le prix de vente est de 51 000 €, le bornage et les frais de géomètre étant à la charge des propriétaires actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **donne son accord pour l'acquisition d'une superficie de 734 m2 sur la parcelle A 65 au prix de 51 000 €**
- **autorise le Maire à signer tous les documents et actes et à régler tous les frais nécessaires à cette acquisition**

La dépense sera imputée à l'article 2111 du budget 2012

Délibération n° 2012 – 030 – Vote des subventions 2012

Le conseil municipal vote les subventions comme suit pour l'année 2012

ACRO	100.00 €
Aéroplane Club Cherbourg Hague	50.00 €
Amicale territoriale de la Hague (95 240.61 € X 1.50 %)	1 428.60 €
Antirouille 8 enfants X 62 €	496.00 €
Association "les Primevères"	100.00 €
Association Culture et formation musicale 3 enfants X 62 €	186.00 €
Association des aveugles et malvoyants de la Manche	50.00 €
Association locale ADMR	80.00 €
Association Récré Action parents d'élèves Biville Vauville	350.00 €
ASTRE Services	100.00 €
Banque alimentaire de la Manche	500.00 €
BARJO 2012	300.00 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 3 avril 2012

Centre Communal d'Action Sociale de Biville	3 000.00 €
Centre d'information sur les droits de femmes et des familles	85.00 €
Chorale aux quatre vents	30.00 €
Club Féminin Vauville	50.00 €
Coopérative scolaire de Biville	160.00 €
E S P H section jeunes: 5 jeunes X 62 €	310.00 €
Education Canine Sportive de la Hague	350.00 €
Entr'aide sociale du 3ème âge 1.83€ X 558 habitants	1 021.14 €
France Alzheimer Manche	100.00 €
Groupe d'entraide au profit des Handicapés de la Hague	150.00 €
HAG FM	70.00 €
Hague Vacances Loisirs 5.80 € x 558 habitants	3 236.00 €
Judo Club de la Hague : 10 licenciés X 62 €	620.00 €
La Croix Rouge	100.00 €
La ligue contre le cancer	100.00 €
Maison Familiale Rurale de Saint Sauveur Lendelin: 1 enfant	62.00 €
Maison Familiale Rurale d'Urville Nacqueville: 2 enfants	124.00 €
Pointe Hague HandBall	50.00 €
Registre des Cancers Manche ARKM	50.00 €
Secours Catholique	100.00 €
SHR de Beaumont Hague 2 jeunes X 62 €	124.00 €
Société de Chasse "La Bruyère"	350.00 €
Société Nationale de Sauvetage en mer Station Goury	300.00 €
Tennis Club de la Hague : 9 jeunes X62 €	558.00 €
Union des Donneurs de sang	70.00 €
Centre Interrégional des Formations des Travaux Publics	62.00 €
Cherbourg allaitement	50.00 €
Cœur et cancer Cherbourg	100.00 €
Coopérative solaire RPI subvention Cité des sciences Paris	300.00 €
Groupe FIM	62.00 €
Secours populaire	100.00 €
TOTAL	15 584.74 €

Délibération n° 2012 – 031 – Participation au fonds d'aide aux jeunes pour 2012

Comme tous les ans, le conseil municipal décide de verser une participation de 0.23 € X 558 habitants : 128.34 € au fonds d'aide aux jeunes. La dépense sera imputée à l'article 6188.

Délibération n° 2012 – 032 – Demande de subvention aux Restaurants du cœur

Le Maire présente une demande de subvention émanant des Restaurants du Cœur.

Après en avoir délibéré, la conseil municipal décide de voter une subvention de 500 € au Restaurants du Cœur de Beaumont-Hague qui sera versée sous forme d'un bon d'alimentation à prendre à l'épicerie Les Dunes à Biville. La dépense serait imputée à l'article 60623.

Délibération n° 2012 – 033 – Demande de subvention Mutame Normandie

Le conseil municipal donne son accord pour voter une subvention de 650 € à Mutame Normandie correspondant à la part communale de la mutuelle des agents pour 2012. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2012 – 034 – Consultation du public sur la demande d'enregistrement d'une exploitation d'un élevage laitier à Helleville par le GAEC d'Etoupeville – avis du conseil municipal

Le Maire présente le dossier d'enregistrement d'une exploitation d'élevage soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement déposé par le GAEC d'Etoupeville – 3 village d'Etoupeville à HELLEVILLE.

Le conseil municipal n'émet aucune observation sur le dossier présenté.

Délibération n° 2012 – 035 – Présentation du cahier des charges pour l'utilisation du nouvel enclos

Le Maire présente le projet de cahier des charges établi par le SyMEL pour l'utilisation du nouvel enclos. La surface louée est de 4,86 hectares, le pâturage sera fait par des ovins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au cahier des charges et demande que la mise à disposition de l'enclos soit gratuite la première année et en priorité à un éleveur de la commune de Biville.

Délibération n° 2012 – 036 – Droit de préemption urbain sur la parcelle B 975

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle B 975 appartenant à Monsieur et Madame Patrick SOUTIF.

Le conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur ladite parcelle.

Délibération n° 2012 – 037 – Nettoyage de la plage

Le conseil municipal décide d'effectuer un nettoyage de la plage le samedi 16 juin 2012 à 9 H 00.

Délibération n° 2012 – 038 – Schéma départemental des transports scolaires rentrée scolaire 2012

Selon la présentation du projet de schéma des transports scolaires, les enfants scolarisés aux collèges et lycées résidant au Hameau Moulin et Hameau David, se trouveraient dans l'obligation de rejoindre l'arrêt du bourg distant d'environ 800 m et de ce fait, cheminer à pied le long des CD 118 et 318 peu larges et dépourvus d'accotement et d'éclairage public.

Le conseil municipal, considérant que seule la sécurité au point d'arrêt est prise en compte par le Conseil Général, alors qu'il devrait intégrer le trajet depuis le domicile, demande à l'unanimité le maintien des arrêts Hameau Moulin et Hameau David.

Informations

- Agrandissement salle communale : surcoût d'environ 8 500 € pour la création d'un SAS coupe-feu dans le local de rangement des tables et des chaises
- La publicité a été lancée pour les travaux de réaménagement de l'atelier en vestiaire pour le personnel
- Travaux bourg : réunion publique mercredi 11 avril 2012 à 20 H 30